Conseil de quartier Pelouse / République

7 juin 2022 à 20h00 – Salle des Mariages

Ordre du jour :

- Présentation du projet de budget participatif dédié aux Montgeronnais
- Temps d'échange avec les habitants

Le Président du Conseil de quartier, Alain le Tadic, présente le principe de budget participatif, qui offre aux habitants la possibilité de présenter des projets sans thématiques particulières, pour un montant maximum de 30 000 euros et relevant de la compétence de la Ville. Une large communication sera faite à la rentrée à ce sujet. La municipalité interroge les Conseils de quartier sur les modalités d'organisation d'un budget participatif.
Les propositions faites seront présentées aux Montgeronnais et soumises à un vote.

Un secrétaire de séance est désigné en la personne de Madame Malha Hassaïm.

1) Présentation du projet de budget participatif dédié aux Montgeronnais

La discussion autour de la présentation du budget participatif se poursuit avec les habitants, avec les interrogations suivantes :

Quel est l'intérêt d'un tel dispositif ? Permettre aux gens de participer plus à la vie de quartier ?
Ce dispositif permet effectivement d'investir les gens et de les rendre acteurs de la vie du quartier, grâce à des projets permettant de le rendre plus attractif et confortable.

N'y a-t-il pas d'autres sujets plus importants, comme les problématiques de crèches notamment ?
Le budget participatif est indépendant de ce type de problématique, qui est par ailleurs déjà prise en compte par la municipalité. De plus, chaque parent trouve une solution de garde. Le problème est que les familles préfèrent de plus en plus les modes de gardes collectifs qui ne peuvent répondre à toutes les demandes.

La présentation d'un projet est-elle possible pour les propriétaires non-résidents à Montgeron, dans la mesure où ils paient des impôts fonciers ?
Tout résident Montgeronnais peut soumettre et voter pour un projet. Cependant, à l'heure actuelle, cela ne s'adresse pas aux propriétaires qui n'habitent pas la commune. Nous allons néanmoins regarder s'il est possible de modifier cette règle.

Toutes les propositions se faisant sur une plateforme, les votes également, comment feront les personnes qui ne sont pas équipées d'ordinateurs ou qui ne sont pas à l'aise avec ce format numérique ?
En parallèle, une large communication sera faite dans le Montgeron Mag et des questionnaires papier seront mis à disposition.

Existe-il un endroit qui regroupe les projets en cours ou à venir portés par la Municipalité ? Comment apprécier la faisabilité d'un projet ?
Il n'existe pas de fichier à proprement parlé, cependant, la Ville communique toujours en amont sur les projets dans le Magazine municipal et lors de réunions publiques spécifiques ou les Conseils de quartier. Elle met en avant le projet municipal qui a été approuvé lors des élections. La faisabilité technique et financière sera assurée par l'administration et ses services techniques.

2) <u>Temps d'échange avec les habitants</u>

- Certains trottoirs sont très abîmés dans le quartier en général et le cheminement des poussettes et des enfants est très difficile.

  La Ville compte plus de 70 kilomètres de voirie, ce qui nécessite un entretien conséquent. Les dysfonctionnements sont recensés lors de tours de la Ville, qu'effectuent régulièrement les équipes, ou lorsqu'un signalement est porté à la connaissance de la Ville grâce au formulaire en ligne sur le site. Les services interviennent ensuite pour remettre à niveau si cela est urgent. Certaines rues nécessitent une reprise totale et des dépenses importantes. Aussi, ces réfections doivent être priorisées en fonction de l'urgence.

- L'école Jean-Charles Gatinot n'a pas assez de place pour que les enfants puissent entreposer leurs vélos et/ou trottinettes. Comment faire ?

  Les services regardent la faisabilité d'ajouter des racks pour la rentrée prochaine.
  Pour ce type de problématique, les Directeurs d'école doivent se manifester auprès de la Directrice du service Education, afin que le sujet soit pris en compte et traité.

- Pourquoi avoir changé la carte scolaire ?

  La Ville a la responsabilité de répondre à un intérêt général. L'ouverture de classes reste de la responsabilité de l'Education Nationale. Il est nécessaire que les structures scolaires ne soient pas dimensionnées comme un collège. La vie des quartiers fait que certaines écoles augmentent leur fréquentation tandis que d'autres la baissent. Cela nécessite parfois des ajustements de la carte scolaire.

- Des nuisances aériennes ont-été constatées dernièrement. Qu'en est-il ?

  L'association DRAPO, à laquelle Montgeron a adhéré en 2014, est équipée d'importants moyens techniques (dont un radar secondaire) pour contrôler les trajectoires des avions. En cas de survol intempestif du Val d'Yerres Val de Seine, ses membres peuvent déposer un recours auprès de la DGAC afin de faire sanctionner les compagnies aériennes. Dernièrement, les survols constatés sont du fait de la reprise du trafic, qui avait fortement ralenti en raison de la crise sanitaire. Il arrive également que certaines déviations de trajectoires épisodiques des avions, soient liées à des orages ou à une météo difficile en altitude. La Ville veille à ce que les raisons invoquées soient justifiées.
  Les signalements peuvent être directement adressés à l'adresse suivante : contact@drapo.info
  La municipalité est régulièrement en lien avec l'association DRAPO et intervient à leurs côtés dès que cela s'avère nécessaire, à l'instar de la lutte menée actuellement contre le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) d'Orly, qui crée de nouvelles contraintes pour les habitants plutôt que pour les compagnies aériennes.

- Qu'est-il prévu au niveau de l'Alex Bar ?

  Un filet de protection a été installé afin de protéger les passants. Le terrain doit être repris par un propriétaire avec garages qui se trouvent à côté. La municipalité reste vigilante afin que des projets sérieux et soignés voient le jour. Ceux-ci devront également prévoir un trottoir plus large et confortable, qui nécessitera de reculer le bâtiment. Dès qu'un projet sera retenu, il sera présenté aux Montgeronnais.

- Le croisement des véhicules rue Povoa de Varzim est difficile, du fait du stationnement d'un grand nombre de véhicules sur la route. Cela empêche d'avoir une bonne visibilité. Les véhicules stationnent parfois sur le trottoir, empêchant le cheminement piéton. Est-il possible de la mettre en sens unique et d'installer des potelets pour empêcher l'empiétement sur le trottoir ?

  La mise en sens unique a été refusée unanimement par les riverains lors d'une réunion de rue sur place. La municipalité a envisagé de matérialiser au sol des emplacements de stationnement en chicanes, de façon à sécuriser et fluidifier la circulation, en obligeant à l'alternat. Un courrier en ce sens va prochainement être adressé aux riverains. La pose de potelets n'est pas non plus envisageable, car ceux-ci sont systématiquement percutés et détériorés.

- Le massif derrière le Commissariat empiète sur le trottoir. Est-il possible de le tailler ?

  Une demande en ce sens est faite aux équipes techniques.

- Certains habitants de communes proches des aéroports peuvent bénéficier d'aides de l'Etat pour changer leurs fenêtres. Pourquoi pas Montgeron ?

  La décision d'inclure une ville dans ce périmètre est régalienne et ne dépend pas de la Ville, mais de l'Etat. La priorité est donnée à des villes beaucoup plus impactées par le trafic aérien.

- Où en sommes-nous du programme immobilier rue du Gué ?

  Le programme du bailleur social I3F, rue du Gué, a rencontré beaucoup de difficultés (non-respect du permis de construire, sociétés de construction en liquidation, Covid-19, crise ukrainienne…etc). La livraison des logements ainsi que l'installation d'un boulanger interviendront à l'automne prochain.
  La reprise de la voirie est quant à elle prévue en début d'année 2023.

- Montgeron a été cité dans les médias sur des quartiers. Que se passe-t-il ?

  Malheureusement, ces faits délictueux concernent l'ensemble de l'Ile-de-France, voire la France entière. Le trafic de stupéfiants se développe et crée de la délinquance. La sécurité publique est une compétence de l'Etat, les Villes n'ont pas les moyens ni les pouvoirs de s'y substituer. La Police nationale souffre d'un manque d'effectifs. Récemment, Madame le Maire, avec 126 autres Maires, a interpellé le Ministre sur ce manque de personnel, mais également sur le sentiment d'impunité qui règne, en raison d'un manque de réponse ferme et rapide de la justice. La Ville reste très mobilisée sur le sujet.